



P **D** **20** **PREVENIR**
PROTEGER
RESOUDRE



20^{ème} anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays: Plan d'action national pour faire progresser la prévention, la protection et les solutions pour les personnes déplacées dans leur propre pays au Niger 2018-2020

Draft au 1^{er} juillet 2018

Contexte

Le Niger est actuellement confronté à une crise de déplacement interne grandissante de part et d'autre de ses frontières avec le Mali et le Nigéria.

L'insécurité persistante au sein et entre les pays frontaliers du Bassin du Lac Tchad, liée aux attaques menées par Boko Haram, a entraîné des déplacements forcés de population, tant transfrontaliers qu'à l'intérieur des pays. Au Niger, ces déplacements sont majoritairement concentrés dans la région de Diffa, où, au 31 octobre 2017, on dénombrait 129 015 personnes déplacées internes (PDI). Ces personnes sont exposées à divers risques en matière de protection, y compris en matière de documents d'identité, protection de l'enfance et violences basées sur le genre, et un accès limité aux services sociaux de base. Avec les déplacements prolongés, d'autres problématiques, telles que l'accès au logement, à la terre et à la propriété, commencent à apparaître dans le cadre de la recherche de solutions durables pour ces déplacés.

La sécurité dans les régions de Tillabéri et Tahoua continue de se détériorer quotidiennement. Fin janvier 2018, pour la première fois, des personnes se sont déplacées dans la région de Tillabéri. Selon le monitoring de protection le plus récent, environ 14 612 personnes seraient déplacées internes dans la région de Tillabéri.

Sur invitation du Gouvernement du Niger, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays (ci-après Rapporteuse spéciale), Cecilia Jimenez-Damary, s'est rendue en visite officielle au Niger du 19 au 24 mars 2018 afin d'examiner la situation des PDI. Le rapport de cette visite, et les recommandations y afférant¹, ont été présentés au Conseil des droits de l'homme à Genève le 22 juin 2018.

¹ Disponible à: http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/38/39/Add.3

Justification

Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (ci-après Principes directeurs)² constituent un cadre approprié et internationalement reconnu pour la protection et l'assistance aux PDI, mettent l'accent sur la « souveraineté en tant que responsabilité », la participation des PDI aux décisions qui les concernent et leur applicabilité dans la prévention du déplacement jusqu'aux solutions. Reconnus par l'Assemblée générale des Nations Unies à de nombreuses reprises³, les Principes directeurs font autorité et réaffirment les droits des PDI tels qu'ils sont consacrés dans le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire. Les PDI constituent un groupe particulier ayant des besoins de protection et d'assistance distincts résultant du déplacement forcé. Cependant, en tant que citoyen de leur propre pays, les PDI ne bénéficient pas d'un statut juridique particulier et ont droit à la protection de l'État au même titre que les autres citoyens. Ces Principes demeurent plus pertinents que jamais dans le contexte du Niger, où la crise de déplacement interne s'est désormais étendue à deux régions du pays depuis début 2018 et ne cesse d'évoluer. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour améliorer la sensibilisation, la connaissance et l'application de ces Principes directeurs aux niveaux national et local. Leur 20^{ème} anniversaire en 2018 constitue donc une opportunité stratégique pour encourager une action pluriannuelle visant à la protection, la prévention et les solutions pour les PDI.

Dans sa résolution de 2017 sur la protection et l'assistance aux PDI, l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé les États, les entités des Nations Unies, la Rapporteuse spéciale, les organisations régionales, les institutions nationales des droits de l'homme, les ONG et autres parties prenantes à marquer, en 2018, le 20^{ème} anniversaire des Principes directeurs⁴. C'est dans ce contexte qu'un Plan d'action PD20 2018-2020 global et multipartite a été élaboré, en vue de faire progresser la prévention, la protection et les solutions pour les personnes déplacées dans leur propre pays. L'élaboration de ce Plan d'action a été conduite par le mandat de la Rapporteuse spéciale, le Haut-Commissariat aux Réfugiés, et le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires. Il se concentre sur quatre axes prioritaires et a été officiellement lancé en avril 2018 lors d'un événement à Genève, Suisse. Ce Plan d'action répond ainsi à l'appel de la résolution de l'Assemblée générale en réunissant les parties prenantes au déplacement interne pour travailler plus efficacement et en collaboration afin de promouvoir et de soutenir l'objectif commun de réduire et résoudre les déplacements par la prévention, la protection et les solutions pour les PDI.

De manière parallèle au Niger, suite à la visite de la Rapporteuse spéciale et à l'occasion du 20^{ème} anniversaire des Principes directeurs, le Cluster Protection a organisé une série de huit ateliers sur lesdits Principes en avril 2018, en collaboration avec le mandat de la Rapporteuse spéciale. Ces différentes sessions avaient pour objectifs de donner plus de visibilité à la situation de déplacement interne au Niger, de disséminer les Principes directeurs auprès d'audiences variées, de promouvoir une compréhension commune de ces Principes et de favoriser leur application pratique pour une meilleure protection des PDI, mais également en

²Disponible à : <http://www.unhcr.org/fr/protection/idps/4b163f436/principes-directeurs-relatifs-deplacement-personnes-linterieur-propre-pays.html>

³ Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 60/1. Document final du Sommet mondial de 2005, A/RES/60/1, disponible à : <https://undocs.org/fr/A/RES/60/1>

⁴ Assemblée générale des Nations Unies, 14 novembre 2017, Aide et protection en faveur des déplacés, A/C.3/72/L.46/Rev.1, disponible à : <http://undocs.org/fr/A/C.3/72/L.46/Rev.1>

vue de prévenir et résoudre les déplacements. Le Plan d'action global a également été présenté lors de ces différentes sessions. Les partenaires du Cluster protection continuent de plaider activement en faveur de l'application des Principes directeurs et pour la transposition de la Convention de l'Union Africaine pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (ci-après Convention de Kampala) dans le droit national, ratifiée par le Niger en 2012 et dont on célébrera le 10^{ème} anniversaire en 2019.

Dans le cadre de ces activités menées par le Cluster Protection au Niger, les acteurs aux niveaux national et local à Diffa et Tillabéri ont exprimé le besoin d'adapter le Plan d'action global PD20 2018-2020 au contexte du Niger, afin de s'assurer de sa mise en œuvre au niveau national et local. Ce Plan d'action national répond donc à cette recommandation. Le Plan d'action national reprend les bases essentielles du Plan d'action global, y compris l'objectif principal, sous-objectifs et priorités, en les adaptant au contexte de déplacement interne au Niger.

Problématique

Le Niger est confronté à une crise humanitaire et de déplacements internes grandissants de part et d'autre de ses frontières avec le Mali et le Nigéria, et répond à la hauteur de ses ressources et capacités limitées aux besoins des PDI. Malgré des efforts louables de la part du Gouvernement nigérien, les conflits, les violences intercommunautaires et l'insécurité persistante dans les régions de Diffa et Tillabéri ont fait que le nombre de personnes touchées par le déplacement interne au Niger a suivi une trajectoire ascendante depuis 2015. Au 21 juin 2018, on estimait à 143 627 le nombre de personnes déplacées dans les régions de Diffa et Tillabéri. Bien que la plupart des déplacements dans la région de Diffa soient attribuables au conflit et à la situation sécuritaire volatile, un certain nombre de personnes se sont déplacées dès 2013 à cause d'inondations. Certains acteurs dans la région de Tillabéri ont également fait mention de déplacement interne lié à des projets de développement, une cause de déplacement reconnue dans les Principes directeurs et la Convention de Kampala. D'autres déplacements ne sont pas systématiquement capturés, y compris ceux causés par les catastrophes à évolution lente, telles que la sécheresse qui compromet davantage la production agricole et la sécurité alimentaire dans ces deux régions déjà fragiles.

Théorie du changement

En se basant sur les quatre questions identifiées comme étant des priorités pour une action plus stratégique, coordonnée et concertée sur le déplacement interne dans le Plan d'action global, quatre priorités adaptées au contexte du Niger sont proposées ci-après: la participation des PDI dans les décisions les concernant ; le projet de loi nationale sur le déplacement interne ; les données et l'analyse sur le déplacement interne ; et la réponse au déplacement prolongé et le soutien aux solutions durables dans la région de Diffa. La collaboration multipartite sur ces quatre questions est considérée comme essentielle pour produire les changements nécessaires pour réduire et résoudre le déplacement interne au Niger à travers la prévention, la protection et les solutions pour les PDI, qui est l'objectif principal du Plan d'action national.

Participation des PDI

En tant que contributeurs clés en termes de protection et de solutions, les déplacés internes et les communautés hôtes devraient également participer à la conception, à la planification et à la mise en œuvre des actions et des décisions qui les concernent. Or, dans la région de Diffa

par exemple, l'évaluation finale de la situation en termes de protection des populations déplacées⁵ a démontré que le manque d'accès à l'information peut constituer un frein à l'accès aux services de base. En effet, le manque d'accès à l'information vis-à-vis de l'accès à l'aide humanitaire a été rapporté pour au moins une partie de la population dans 61 sites sur 121 sites pour les PDI, des proportions plus élevées que celles rapportées au cours de l'enquête initiale réalisée six mois plus tôt. Selon les entretiens avec les informateurs clés, les principaux types d'information dont les PDI auraient besoin sont les procédures, lieux et dates des distributions et ce, plus particulièrement dans la commune de Maïné-Soroa où le manque d'information sur cette thématique semble être le plus important pour les PDI.

Projet de loi nationale sur le déplacement interne

Les éléments essentiels d'une réponse nationale adéquate et efficace au déplacement interne sont absents au Niger, en l'absence actuelle de cadre législatif conforme aux normes internationales, notamment les Principes directeurs et la Convention de Kampala. Les problématiques spécifiques aux PDI sont donc absentes dans les lois et politiques nationales pertinentes, y compris dans le Plan de Développement Economique et Social 2017-2021. Il n'existe également pas de stratégie pour les solutions durables au Niger. En conséquence, le Gouvernement opère dans un vide juridique lorsqu'il s'agit de répondre de manière holistique aux besoins des déplacés internes.

Données et analyses sur le déplacement interne

Les données et analyses de qualité sur le déplacement interne, y compris le nombre de personnes déplacées ventilées par âge, sexe, lieu et diversité, les besoins, les intentions et les capacités des PDI par rapport aux communautés hôtes existent au Niger mais ne sont pas réalisées par les mêmes acteurs et ne sont pas systématisées par le biais d'une méthodologie claire et unique. Il faut cependant relever quelques obstacles majeurs à la collecte de données dans les régions de Diffa et Tillabéri, liés notamment au taux élevé de mobilité et au manque important de documentation. Les difficultés de collecte de données sont également aggravées par le manque d'accès à certaines zones les plus éloignées et qui demeurent inaccessibles aux humanitaires en raison de l'insécurité. Certaines zones, comme les îles du Lac Tchad, demeurent inaccessibles depuis 2015 et sont fortement militarisées. Par conséquent, le nombre de déplacés internes avancé par les autorités pourrait exclure certains déplacés internes hors de portée des humanitaires. Ces difficultés relevées en matière de collecte et analyse de données pourraient donc empêcher la conception de politiques et de réponses efficaces aux niveaux local et national.

Répondre au déplacement prolongé et soutenir les solutions durables dans la région de Diffa

Trois ans après les premières vagues de déplacements internes dans la région de Diffa, les solutions durables pour les PDI sont lentes à se concrétiser, voire demeurent inaccessibles. Selon l'évaluation finale de la situation en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa⁶, un grand nombre de PDI se trouverait en situation de déplacement prolongé, la majorité des PDI ayant quitté leur village d'origine depuis plus d'un an. Cette situation de déplacement prolongé pose d'importantes problématiques en termes de protection car elle risque d'accroître la vulnérabilité des personnes déplacées. Le manque de

⁵ REACH-Groupe de Travail de Protection, *Evaluation finale de la situation en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa*, Novembre 2017

⁶ Ibid.

solutions durables pour ces populations déplacées entrave également le développement de la région de Diffa et contribue à des déplacements secondaires ou des retours dans des conditions sécuritaires défavorables. L'intégration d'étapes transitionnelles sur les sites de déplacement, comme l'allègement des restrictions économiques actuelles induites par l'état d'urgence, permettrait notamment aux déplacés internes de reprendre leurs activités de subsistance traditionnelles, allégeant par la même l'asphyxie économique qui prévaut actuellement dans la région.

Objectif principal

Le but principal de Plan d'action national vise à réduire, mitiger les causes conduisant au déplacement et résoudre les déplacements internes au Niger par la prévention, la protection pendant le déplacement et les solutions durables pour les PDI. En accord avec les Principes directeurs, cela signifie prendre des mesures pour s'assurer que les conditions menant au déplacement sont évitées, les PDI sont protégées, assistées et rendues autonomes pendant le déplacement, et qu'elles trouvent des solutions durables.

Sous-objectifs

Ce Plan d'action national contribuera donc à la réalisation de l'objectif principal de 2018 à 2020 à travers les sous-objectifs suivants, sur la base des quatre priorités énumérées ci-dessus:

1. Faciliter et renforcer la participation des PDI au Niger dans les décisions les concernant, en mettant un focus particulier sur les PDI vulnérables
2. Poursuivre le processus déjà entamé pour la rédaction d'un projet de loi nationale sur le déplacement interne couvrant toutes les formes de déplacement et suivant le cycle de déplacement, en vue de son adoption par le Parlement, de sa promulgation par le Président et de sa mise en œuvre
3. Renforcer les capacités des parties prenantes au Niger à collecter, analyser et utiliser des données de qualité sur le déplacement interne pour concevoir une réponse efficace au déplacement interne
4. Intensifier l'engagement de l'État du Niger à prendre la tête en matière de solutions pour les PDI, notamment à travers l'adoption d'un cadre pour les solutions durables clarifiant les rôles et responsabilités des acteurs, et la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD)

Pour atteindre ces sous-objectifs, ce Plan d'action national stimulera un dialogue, une action et des ressources plus stratégiques et concertés aux niveaux national et local afin de prévenir les conditions qui conduisent au déplacement et d'aborder et de résoudre les déplacements internes. Compte tenu de la responsabilité première de l'État du Niger en matière de prévention, de réponse et de résolution des déplacements internes, l'action collective doit commencer au niveau national et local, et c'est l'État qui doit en être le moteur. Cela est également conforme à la reconnaissance croissante dans les milieux humanitaires de la nécessité de transférer les investissements, les ressources et le pouvoir aux acteurs locaux. Les actions nationales et locales sur les déplacements internes peuvent également aider l'État du Niger à respecter ses engagements au plan international.

Les mesures que peuvent prendre toutes les parties prenantes

Les autorités nationales et locales, les PDI, les communautés hôtes, les entités onusiennes, les ONG, le Comité international de la Croix-Rouge au Niger, les institutions de développement, et la Commission nationale des droits de l'homme du Niger sont appelés à s'approprier les actions suggérées ci-dessous et à former des partenariats pour leur mise en œuvre entre 2018 et 2020. Les actions suggérées ci-dessous visent à initier et à revigorer la réflexion et l'action aux niveaux national et local sur le déplacement interne conformément aux objectifs et au but de ce Plan d'action.

Les actions initiales de ce Plan d'action aux niveaux national et local peuvent inclure, par exemple:

- Sensibiliser et susciter des discussions sur le Plan d'action national et les activités potentielles
- Proposer des initiatives dans le cadre de ce Plan d'action à débattre dans les fora locaux pertinents, par exemple les entités gouvernementales ayant un portfolio sur le déplacement interne, l'Equipe Humanitaire Pays, les clusters
- Veiller à ce que le Plan d'action national et les informations sur les Principes directeurs et d'autres ressources clés sur le déplacement interne figurent sur les sites internet institutionnels
- Soutenir la mise en œuvre du Plan d'action national par le biais de messages communs visant à amplifier la visibilité des Principes directeurs au Niger notamment en les intégrant dans des programmes de formation et ateliers de sensibilisation

Activités

Sur la base des activités initiales suggérées ci-dessus pour sensibiliser, susciter la réflexion et inspirer des actions pour mettre en œuvre le Plan d'action national, et en accord avec les recommandations émanant du rapport de la Rapporteuse spéciale au Conseil des droits de l'homme, des activités plus substantielles sont suggérées ci-dessous en lien avec les quatre priorités identifiées jusqu'au dernier trimestre de 2019. Les parties prenantes sont encouragées à aller au-delà de ces activités et à être aussi audacieuses, ambitieuses et concrètes que possible.

Objectif 1: Faciliter et renforcer la participation des PDI au Niger dans les décisions les concernant, en tenant compte des PDI particulièrement vulnérables

Les Principes directeurs réaffirment le droit des PDI à participer aux programmes et aux processus décisionnels qui les concernent⁷. Cela comprend la collecte et l'analyse de données, les lois et politiques sur le déplacement interne, la planification de développement national et local, et les solutions durables. Il faut veiller à ce que les PDI qui sont particulièrement vulnérables ou marginalisées, y compris les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, soient spécifiquement incluses.

Activités clés	Indicateur de progrès	Lead	18 Q3	18 Q4	19 Q1	19 Q2	19 Q3
Traduire les principes directeurs en langue locale (autre que le Hausa) afin que les PDI soient au courant de leurs droits et puissent participer dans les décisions les concernant, néanmoins le focus sera mis surtout sur les messages radios	Principes directeurs traduits en Kanouri et Peul (Diffa), et en Peul et Touareg (Tillabéri) # d'émissions radiophoniques thématiques	Direction Régionale de l'Alphabétisation et de l'éducation non-formelle SFCG UNHCR	X				
Vulgariser et domestiquer les Principes directeurs auprès des communautés PDI	# de séances de sensibilisation réalisées	GTP et Conseil Régional/Communal		X			
Renforcer les capacités du dispositif communautaire mis en place sur les PD	# de formations réalisées # de personnes touchées	GTP			X		

⁷ Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, 24 juillet 2017, Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, A/72/202, disponible à : <http://undocs.org/fr/A/72/202>

6 mois après l'adoption de la Loi, mesurer son impact sur les personnes concernées	1 enquête effectuée	MAH				X	
Faire des consultations avec les populations déplacées sur les solutions durables	# de personnes consultées # de consultations menées	GTP/ MAH		X	X		
Sensibiliser les PDI sur les solutions durables	# de personnes sensibilisées, y compris communautés hôtes	GTP		X	X		

Objectif 2: Poursuivre le processus déjà entamé sur le projet de loi nationale sur le déplacement interne couvrant toutes les formes de déplacement et suivant le cycle de déplacement, en vue de son adoption par le Parlement, de sa promulgation par le Président et de sa mise en œuvre

Un cadre législatif au Niger est urgemment nécessaire pour orienter et informer les réponses, établir les droits des déplacés internes et les obligations des autorités nationales, ainsi que pour clarifier les rôles et les responsabilités des différentes institutions, assurer la coordination entre ces organismes, ainsi que l'établissement et la garantie des budgets pour mener les initiatives humanitaires et de développement à bien.

Activités clés	Indicateur de progrès	Lead	18 Q3	18 Q4	19 Q1	19 Q2	19 Q3
Organiser des consultations avec les PDI dans les régions de Diffa et Tillabéri	12 consultations (au niveau des 12 communes de la région au moins une consultation par commune, et identifier les sites qui seront concernés) menées à bien, avec des focus group discussion avec les PDI les plus vulnérables	MAH, UNHCR + Cluster Protection	X				
Organiser des consultations avec les Parlementaires à Niamey	3 (commissions parlementaires concernées) consultations menées à bien et Parlementaires sensibilisés à l'importance d'une loi	MAH, UNHCR + Cluster Protection		X			

	sur le déplacement interne							
Organiser des séances d'enrichissement de la proposition de loi à Diffa et à Tillabéri avec les parties prenantes	12 (ateliers communaux) séances menées et avec au moins 10 partenaires consultés et dont les inputs sont pris en compte dans le draft final du projet de loi	MAH, UNHCR + Cluster Protection		X				
Organiser une étude de base sur les conditions de vie des PDI avant l'adoption de la loi	Une étude baseline faite avant l'adoption de la loi	MAH, UNHCR + Cluster Protection		X				
Organiser un atelier de validation de la proposition de loi à Niamey	Un atelier de validation de la proposition de loi tenu à Niamey	MAH, UNHCR + Cluster Protection			X			
Une fois la proposition de loi déposée au Parlement, faire le suivi pour son adoption et promulgation par le Président de la République	Mise en place de 2 comités de suivi, 1 au niveau de l'Assemblée Nationale et le second au niveau de la Présidence	MAH			X			
Organiser des séminaires sur la mise en œuvre de la loi relative aux PDI avec un large éventail de parties prenantes	12 séminaires menés (au niveau des 12 communes de la région de Diffa) et suivi effectué régulièrement sur la mise en œuvre de la loi	MAH, UNHCR + Cluster Protection				X		
Organiser une mission de suivi après 6 mois de mise en œuvre de la loi	Une mission de suivi organisée après 6 mois de mise en œuvre	UNHCR + Cluster Protection						
Organiser des séances de vulgarisation de la loi	# des séances effectuées	MAH						

Produire et diffuser des productions médiatiques et/ou des séances de sensibilisation sur la loi	# des productions faites	MAH, SFCG, UNHCR						
--	--------------------------	------------------	--	--	--	--	--	--

Objectif 3: Renforcer les capacités des parties prenantes au Niger à collecter, analyser et utiliser des données de qualité sur le déplacement interne pour concevoir une réponse efficace au déplacement interne

Activités clés	Indicateur de progrès	Lead	18 Q3	18 Q4	19 Q1	19 Q2	19 Q3
Mise à jour de la cartographie des acteurs	Cartographie à jour au moins chaque 3 mois	DREC/MR	X				
Harmonisation des outils de collecte	# d'outils harmonisés	GTP	X				
Renforcement des capacités des acteurs sur les outils de collecte et analyse des données (GBV IMS, CP IMS + MHR)	# de formations réalisées # de personnes formées	Cluster protection		X			
Collecte des données	# d'études réalisées	Partenaires			X		
Atelier de validation	# d'ateliers tenus # de documents validés	GTP				X	
Monitoring protection	# de rapports	Partenaires monitoring protection				X	
ENDLINE protection	Endline 2018 conduite	REACH, Cluster protection		X			
Procéder à un exercice de profilage (JIPS) pour une estimation fiable du nombre de déplacés internes au Niger et faire une enquête d'intention des déplacés internes afin de mieux cibler la réponse à	Profilage conduit	JIPS, Gouvernement + Cluster Protection				X	

leurs besoins, y compris en matière de solutions durables								
Activité liée à la documentation civile	# personnes dont les documents ont été établis							

Objectif 4: Intensifier l'engagement de l'État du Niger à prendre la tête en matière de solutions pour les PDI, notamment à travers l'adoption d'un cadre pour les solutions durables clarifiant les rôles et responsabilités des acteurs, et la mise en œuvre des ODD

Le Plan d'action national peut galvaniser l'engagement multipartite pour une autosuffisance et une résilience accrue des PDI et un soutien pour les solutions durables en accord avec le Cadre Conceptuel du Comité Permanent Inter-Organisations sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Cela peut se faire par exemple en intégrant les PDI et les communautés hôtes dans le plan national de développement et des filets de sécurité sociale, en augmentant les opportunités de sources de revenus et de moyens de subsistance pour les PDI et les communautés hôtes, en répondant aux conflits fonciers, en favorisant des approches humanitaires et de développement conjointes à travers la définition de résultats collectifs mesurables, et la collecte et la diffusion de bonnes pratiques⁸.

Activités clés	Indicateur de progrès	Lead	18 Q3	18 Q4	19 Q1	19 Q2	19 Q3
Engager un dialogue avec le Gouvernement du Niger pour s'assurer qu'ils accordent la priorité aux solutions durables dans leur planification nationale et locale. Pour se faire, convoquer un atelier réunissant le Gouvernement et les autorités locales, les acteurs humanitaires et de développement, les bailleurs de fonds, afin d'établir un forum pour discuter des solutions durables	Atelier organisé et définition de résultats collectifs mesurables	Gouvernement	X				

⁸ BCAH, mai 2017, Sortir de l'impasse: réduire les déplacements prolongés en tant que résultat collectif, disponible à : <https://www.unocha.org/sites/unocha/files/Breaking-the-impasse.pdf>

Mener une série de formations sur les solutions durables pour les PDI et les différents critères essentiels dans la recherche de solutions durables	# acteurs sensibilisés, formés aux solutions durables pour les PDI et le cadre conceptuel de l'IASC	UNHCR, Cluster Protection, OCHA		X	X	X	X
Elaborer, adopter et mettre en œuvre une stratégie sur les solutions durables pour les PDI	Stratégie sur les solutions durables adoptée et mise en œuvre	Gouvernement	X	X			
Conduire des enquêtes auprès des PDI sur leurs intentions pour les solutions durables	Rapports d'enquêtes disponibles	Gouvernement, UNHCR, Cluster Protection, OCHA			X		X
Ateliers de restitution des enquêtes	# des ateliers tenus	Gouvernement, UNHCR, Cluster Protection, OCHA			X		X
Vulgariser les solutions durables pour les communautés	# des personnes touchés par les sensibilisations	Gouvernement				X	X

Elaboration du Plan d'action national et coordination

L'élaboration de ce Plan d'action national a été conduite par le Gouvernement du Niger et le Cluster Protection. Deux ateliers de contextualisation du Plan d'action global ont été organisés dans les régions de Diffa et Tillabéri, et un atelier a été tenu à Niamey dans le but de valider ce Plan d'action national et les activités suggérées. Ce Plan d'action national prend en compte les informations et commentaires reçus lors des discussions menées pendant des ateliers, et qui ont rassemblé une variété d'acteurs, y compris des membres du Gouvernement et des autorités locales, des entités des Nations Unies, des représentants d'ONG ainsi que de la Commission nationale des droits de l'homme au Niger.

Afin de faciliter la coordination pour la mise en œuvre de ce Plan d'action national, toutes les parties prenantes sont invitées à partager leurs activités prévues avec le Cluster Protection. Le Cluster Protection cartographiera les initiatives et les activités prévues pour la mise en œuvre de ce Plan d'action afin de les promouvoir et de faire leur suivi, ainsi que d'encourager la collaboration pour renforcer l'impact.

Chronologie et points d'action

Mars 2018	Visite officielle de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays au Niger
Avril 2018	<ul style="list-style-type: none">● Lancement et validation du Plan d'action du PD20 au niveau global● Série d'activités menées par le Cluster Protection au Niger, en collaboration avec le mandat de la Rapporteuse spéciale, à Niamey, Diffa et Tillabéri
Juin 2018	<ul style="list-style-type: none">● Présentation du rapport de visite de la Rapporteuse spéciale au Conseil des droits de l'homme● Atelier organisé par le Cluster Protection à Diffa pour la contextualisation du Plan d'action au Niger
Juillet 2018	<ul style="list-style-type: none">● Atelier organisé par le Cluster Protection à Tillabéri pour la contextualisation du Plan d'action au Niger● Validation du Plan d'action national à Niamey
2018-2019	Activités à l'appui du Plan d'action national
2019	Événement pour marquer le 10 ^{ème} anniversaire de la Convention de Kampala